



Divorce sous le regime de la communauté et assurances

Par **HOLANA**, le **06/12/2012** à **16:49**

Bonjour,

Mon mari m'a quittée suite à mon invalidité. Nous avons des crédits en commun mais à l'heure actuelle les crédits sont payés par mon assurance suite à ma maladie, lui ne paie plus rien. Sachant que nous avons une assurance chacun pour les crédits, je voulais savoir comme nous sommes passés en conciliation, mon mari a-t-il le droit de profiter de ce que l'assurance paye pour moi ? Nous sommes mariés sous le régime de la communauté.

Merci.